## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction Municipale des Sports

E4

## Séance publique du mercredi 14 décembre 2022

Convoqué le jeudi 8 décembre 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, MSRAHSEGERGTHIQAZASHIMETATQAQQUERISIONI, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, REJEVOIT ÉTEMPE MARIA DESCHENES, Véronique Chaouki ABSSI, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Mariama GASSAMA, Ibrahima NDIAYE, Fabienne MOREAU, Zine BOUKRICHE, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Karine CHALAH, Jacques BRIFFAULT Etaient représentés:

Philippe CLOCHETTE(représenté par Anne Laure PEREZ), Richard MERRA(représenté par Délia TOUMI), Maria Blanca FERNANDEZ(représentée par Céline LANOISELÉE), Mohammed DDANI(représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Nadia MOUADDINE(représentée par Yasmina ATTAF), Christophe BERNIER(représenté par Laurent NOEL), Sofia MANSERI(représentée par Grégory BOULORD), Aurélie REMACLE(représentée par Mariama GASSAMA), Eloi SIMON(représenté par Roger DUGUÉ), Khalid DAMOUN(représenté par Ibrahima NDIAYE), Elsa FAUCILLON(représentée par Zineb ZOUAOUI), Laetitia GHIRARDI(représentée par Karine CHALAH), Isabelle TITTI DINGONG) Absents excusés:

Isabelle MASSARD, Ahcen MEHARGA, Sinan KARAKUS, Philippe HALLAIS, Christelle NEDELEC, Ibrahima DIALLO

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 37

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Gennevilliers Teqball Club 92 dans le cadre d'un tournoi international de teqball les 3 et 4 décembre 2022 à Marseille et d'un temps festif de fin d'année

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le budget primitif pour l'année 2022,

Vu la demande de l'association Gennevilliers Teqball Club 92 relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour participer au financement de l'organisation du tournoi international de teqball organisé le 3 et 4 décembre 2022 à Marseille avec la participation de deux adhérents de l'association et à l'équipement des adhérents. Cette nouvelle discipline sur la ville, sera également en démonstration lors des Jeux Olympiques 2024.

Vu la volonté de l'association Gennevilliers Teqball Club 92 d'organiser un temps festif de fin d'année pour remercier les adhérents et éventuellement ouvrir la section à des nouveaux venus,

Considérant la volonté municipale de permettre l'accès au plus grand nombre aux activités sportives,

Considérant que la ville de Gennevilliers souhaite soutenir l'association Gennevilliers Teqball Club 92

Vu l'avis de la Commission intéressée,

## DELIBERE

<u>Article 1</u>: Affecte une subvention exceptionnelle à l'association Gennevilliers Teqball Club 92 d'un montant de 500 € pour participer au financement de l'organisation du tournoi international de teqball organisé le 3 et 4 décembre 2022 à Marseille et à l'association d'un temps festif de fin d'année

Article 2 : La dépense qui en résulte sera inscrite au chapitre 65 - nature 6574 - enveloppe 4832

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982 Acte reçu par le représentant de l'état

1e201-12/22

Affiché le 201-12/22

Exécutoire le 20/12/22

Le Maire Patrice LECLERC

Signé électroniquement le Le 19 décembre 2022